

Communiqué de presse

Rives du lac lausannoises et bilan des terrasses

Lausanne souhaite autoriser la baignade tout le long des quais d'Ouchy et renouveler les trois buvettes estivales

Après une saison estivale 2022 qui a vu des essais pour trois buvettes estivales au bord de l'eau et la création d'une zone de baignade éphémère, la Municipalité tire un bilan positif de ces expériences et souhaite continuer à égayer les rives lausannoises.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, municipal de la sécurité et de l'économie : « les possibilités de se baigner dans des lacs ou des rivières et les animations saisonnières des rives constituent des atouts indéniables. Ils contribuent à la qualité et à l'attractivité de la vie urbaine ». L'installation de trois nouvelles buvettes temporaires à différents emplacements du bord du lac et d'une zone de baignade éphémère ont permis de diversifier l'offre existante et ont répondu à la demande de la population. Que ce soit à la sortie du bureau ou en week-end, elles ont contribué à donner à Lausanne une touche méditerranéenne au cœur d'un été où rafraîchissements et répit étaient les bienvenus.

De ce fait, la Municipalité soumettra prochainement au Conseil communal la création d'une zone de baignade pérenne tout le long des quais d'Ouchy.

La Municipalité de Lausanne souhaite aussi pérenniser trois emplacements pour des établissements saisonniers sur les rives. Comme annoncé, un appel d'offres sera effectué prochainement afin que toute personne ou association intéressée puisse déposer son concept. Chaque projet devra correspondre au cahier des charges et être déposé dans le délai imparti en vue du processus de sélection par les services communaux. L'appel d'offres sera publié sur le site internet www.lausanne.ch/eco et paraîtra, en principe, dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud ainsi que dans la presse.

A l'issue de cette procédure, une sélection sera effectuée par les services communaux et les personnes sélectionnées devront compléter la procédure usuelle de permis de construire. Une convention sera également conclue entre les futur·e·s exploitant·e·s et la Ville de Lausanne. Afin d'accroître la diversité de l'offre et permettre des évolutions, les personnes sélectionnées seront limitées à 5 ans, non-renouvelables.

Cette procédure complète la volonté de la Municipalité d'accroître l'attractivité et la convivialité apportées à la ville par les terrasses. La surface totale des terrasses à Lausanne est en croissance constante. Depuis 2019, une augmentation de 15% sur l'ensemble de la ville a pu être autorisée. A ce jour, 608 surfaces de terrasses, dont plus de 15'000m² sur le domaine public, égayent les rues lausannoises alors que d'autres sont en cours de création, d'extension ou de légalisation.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 4 octobre 2022